

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL240

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Dans l'intitulé du chapitre I^{er}, supprimer le mot : « financière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'intitulé du projet de loi.